



**CTA du 12 novembre 2021**

**Compte rendu du SNALC**

➤ **Présents :**

**Administration :** S. Bejean (Rectrice), C. Michel (directeur de Cabinet), A. Lopes (SG adjointe DRH), I. Chazal (SG), J. Vasseur (SG affaires générales et financières), C. François-Gallin (DASEN Aude), A. Falco (DASEN Lozère), C. Mauny (DASEN Hérault), F. Fulgence (DASEN P.O.), P. Maheu (DASEN Gard), P. Alias (DAPEC), ...

**OS :** FSU, FO, SNALC, UNSA

➤ **Déclarations liminaires :**

FSU / UNSA : pas de déclaration / SNALC / FO.

➤ **Réponses de Mme la Rectrice :**

Ne répondra pas aux appréciations sur la politique nationale, mais tiens à régir sur l'aspect réducteur des attaques sur la campagne de communication sur la laïcité ; la campagne incriminée est loin d'avoir été le seul marqueur de la volonté de l'administration en matière de laïcité. Au local, Mme la rectrice rappelle l'activité du pôle valeur, qui a déjà à son actif la rédaction de 3 guides, la formation de 70 formateurs l'an dernier...

Sur la question des effectifs, Mme la rectrice rappelle qu'à la rentrée 2020, notre académie bénéficiait de 57 ETP sur BOP 140, de 23 ETP sur BOP141... 424 ETP au total. Cette année 140 ETP sur le premier degré (amélioration du taux d'encadrement dans les 5 départements), 93 ETP pour le 2d degré, 11 ETP administratifs, et 250 ETP pour AESH soit 494 ETP supplémentaires uniquement pour notre académie.

Plus moyens complémentaires pour le plan jeune (50 ETP) + heures de remédiation (42500) dans le cadre du dispositif « je réussis au lycée ».

Pour la prochaine rentrée, 1 milliard est prévu en augmentation pour le prochain budget, dont 700 millions pour les rémunérations.

Côté école inclusive, sans entrer dans les détails, souvenons-nous où nous en étions il y a 5 ans. Les élèves étaient accompagnés par des AVS sous contrat aidés, non formés, sans perspectives au sein de l'éducation nationale. Le nombre d'ETP dédiés à l'école inclusive a énormément augmenté. On ne peut pas dire que tout va bien, nous sommes bien conscients que les besoins sont croissants, mais Mme la rectrice rappelle que la notification est du ressort de la MDPH ; nous ne sommes chargés que de les mettre en œuvre.

En 5 ans, au niveau national, les moyens dédiés à l'école inclusive ont augmenté de 25000 ETP. La nature des contrats s'est améliorée.

Concernant l'offre de formation, Mme la rectrice ne partage pas le constat de réduction fait par certaines OS. Elle défend un nombre d'EDS conséquent et une formation qui évolue, mais sans se réduire ; il s'agit de

mieux répondre aux attentes et aux perspectives des jeunes. On peut encore progresser en matière d'orientation.

Sur le remplacement, les services sont très mobilisés pour faire au mieux mais font face à de grandes difficultés ; absentéisme important, Co-Vid, disciplines plus difficiles...

La revalorisation de la filière ATSS sera mise en œuvre en décembre. Un groupe de travail sera réuni le 23 novembre à ce sujet, et le fruit de son travail présenté au CTA du 3 décembre.

### ➤ cartographie des PIAL

Mme la Secrétaire Générale indique que l'académie compte 218 PIAL, avec un taux de couverture de 100% (tous les etb sont rattachés à un PIAL). Depuis la rentrée, un GT AESH a eu lieu autour de la rémunération des AESH. Les avenants sont en cours d'édition et les revalorisations actées sur la paie de novembre. Un nouveau conseiller technique a été nommé : Guillaume Lafitte, qui a présenté avant-hier son guide des PIAL en commission Blanchet.

#### Questions des OS et réponses de l'administration :

Favorable à un groupe de travail. Pas d'orientation académique pour l'implantation mais travail d'analyse de terrain. Le CT école inclusive sera présent lors du GT à venir, avec des coordonnateurs de PIAL pour échanger sur le sujet. Les questions RH y seront développées, avec en ligne de mire le fait que la faisabilité pour les AESH participe à une bonne prise en charge des élèves. Nous travaillerons aussi à pouvoir augmenter la quotité horaire des AESH pour éviter les temps trop partiels qui imposent un emploi complémentaire.

Sur les IMP : le détail des IMP par etb sera transmis, mais sans détail puisque cela relève de l'autonomie des établissements. Il n'y a pas d'IMP fléchées, et l'administration reconnaît d'ores et déjà que l'enveloppe globale d'IMP n'a pas augmenté avec la généralisation des PIAL. Le corps d'appartenance des coordonnateurs n'est pas fixe (il y a des enseignants, des administratifs, des CPE...), cela dépend du type de PIAL, et Mme la rectrice indique qu'elle estime positif que le rôle de coordo « tourne ».

Sur la question des effectifs, Mme la rectrice indique que l'analyse du SNALC concernant l'essor de l'instruction en famille est tout à fait fondée. Elle insiste également sur le fait que le privé sous-contrat n'est pas en augmentation flagrante d'effectif, mais que c'est bien le cas pour le hors-contrat.

### ➤ Bilan orientation

Au sein de la voie pro, décrochage des demandes vers 2de pro, au profit de la 1ere année de CAP : responsabilité des familles de métiers ?

En fin de 2de GT, notre académie est en retrait de presque 2 pts sur les demandes d'entrée en 1ere GT. Les demandes de réorientation sont plus fortes par rapport au national.

Sur l'affectation post-3<sup>e</sup>, malgré les 3 tours d'affectation, il reste 400 places vacantes en septembre ; certaines filières n'attirent pas du tout et sont remplies par défaut.

Sur l'affectation en première, la moitié des demandes aboutit sur des affectations en 1<sup>er</sup> GT et 25% en voie pro.

## ➤ Bilan Effectifs

Sur le Premier degré, l'académie perd 2000 élèves. Les prévisions ont été efficaces, avec +322 pour le privé. 62,5% de la diminution est due au pré-élémentaire ; effet démographique.

L'ensemble du privé Hors Contrat représente 9% du privé total.

Sur le second degré, le constat amène de longues discussions :

	<b>Evolution des effectifs par rapport à 2020</b>
<b>Collèges + Erea</b>	+26
<b>LP</b>	- 424
<b>LGT</b>	+ 657
<b>Post-Bac</b>	- 40 (CPGE) et - 303 (STS)

Inquiétudes quant à l'écart avec le prévisionnel ; 1,8%. Ecart très important en LGT et LP notamment → plusieurs pistes d'explication : plus de départs vers l'apprentissage, meilleurs résultats au BAC (donc moins de redoublants), et déficit en flux entrant dans l'académie.

Nous attendions 3640 élèves de plus, pourquoi ne sont-ils pas là : 32% sont dus au taux de réussite au baccalauréat, les BTS accueillent 12% d'élèves en moins (problèmes de VISA pour des étudiants étrangers..., passage entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>e</sup> année moins favorable), 9% s'expliquent par un changement de comportement, sûrement lié à la crise sanitaire (319 élèves seraient allés vers le privé plus que les autres années). Enfin, des élèves auraient dû être présents lors du constat d'effectif en 2020 car inscrits mais n'y étaient pas (1600 élèves) ; ils ont été comptabilisés en 2020 alors qu'ils étaient déjà sortis. Globalement, l'équilibre public-privé n'a pas changé (17,5%) mais il y a des flux en faveur du privé pour certaines classes.

Longue discussion autour de cet écart « historique » entre prévisions et constat. Le SNALC insiste sur le déni de l'administration quant à l'explication la plus simple : la gestion catastrophique de la crise a fait partir nombre d'élèves dans l'instruction à domicile, dans le privé, ou en apprentissage pour ce qui est du supérieur.

L'évolution de la voie technologique soulève aussi des inquiétudes : si les STMG s'en sortent bien, les STI2D poursuivent une baisse qui semble inexorable, et les ST2S semblent accuser la concurrence de certains EDS. Point d'appui pour rebondir : quotats élevés d'étudiants originaires de la voie technologique en BTS.

Explications écart 6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> : diminution du taux de passage 6<sup>e</sup>→5<sup>e</sup> (légère augmentation du redoublement) + perte d'élèves dont on a perdu la trace... cette année, 100% des élèves instruits en famille seront contrôlés.

## ➤ Ajustements de structures

### - ouvertures et fermetures de classes

En collège, solde total de +13 divisions, en lycée solde total de -11 divisions :

Département	Solde Collèges	Solde lycées
<b>Aude</b>	0	- 2,5
<b>Gard</b>	2	- 4
<b>Hérault</b>	9	- 2,5
<b>Lozère</b>	0	0
<b>Pyrénées Orientales</b>	2	- 2

### - Création du collège de Port Marianne et rattachement comptable

L'administration propose de rattacher le nouveau collège au lycée Georges Frêche. La question d'un rattachement à Fabrègue s'est posée mais le choix de Frêche semble plus cohérent à long terme. A la

demande des OS de faire un GT pour revoir la carte comptable de l'Hérault, l'administration répond que cela est prévu pour 2024-2025, lorsque les nouveaux collèges et lycées en commande dans le département seront sortis de terre.

**Vote : 10 voix Pour**

**- fusion LGT et LP de Joliot Curie en un LPO**

D'après l'administration, cette opération ne s'accompagnera d'aucune modification de volume financier, et n'entraînera pas de conséquence en emploi. Dans la mesure où les structures occupent les mêmes locaux, ont la même vie scolaire, le même CDI, ont la même direction, la même agence comptable... l'opération apparaît pour elle simplificatrice.

Les OS font remarquer que les deux CA ont refusé cette fusion, et que des motions très claires ont été présentées par les élus des personnels. Elles sont très inquiètes pour la section professionnelle, en concurrence directe avec un établissement privé d'excellence de proximité.

**Vote : 10 voix contre**

➤ **Approbation du PV du CAF** : voté à l'unanimité

➤ **Questions diverses :**

- POP → l'académie a proposé 6 POP dans le 2d degré (200 au national) et 8 dans le 1<sup>er</sup> degré. Ce ne sont pas des créations de poste mais des évolutions de caractéristiques de postes vacants (qui ne sont ni des postes SPEN ou SPEA) mais des postes difficiles à pourvoir, et qui justifient des compétences particulières... Les OS dénoncent la méthode de l'administration, qui acte la création de postes spécifiques sans passer par le CTA. Mme la Secrétaire Générale refuse d'en parler davantage, elle renvoie la discussion au CTA sur les LDG. L'ensemble des OS est outré par l'opacité du procédé mais l'administration campe sur ses positions.

- Nombre de ruptures conventionnelles depuis la rentrée ? 6 demandes pour le 2d degré. Il y a une circulaire avec un calendrier pour que cela soit gérable par les services (disponible sur accolad). 12 demandes pour le 1<sup>er</sup> degré : 2 déjà accordées et 8 en cours d'instruction.

- Nombre de démissions ? Second degré : 18 démissions en 2020-2021, 6 depuis cette rentrée scolaire.

- protection sociale complémentaire ? versée à partir de janvier (sur la paye de février) à hauteur de 15 euros pour chacun des agents. Ceux qui ne sont pas en précompte devront déposer leur attestation dans « colibris ». Ceux qui sont en précompte (prélevé directement sur la paye) auront une procédure plus simple, à savoir une question à laquelle il faudra répondre sur « colibris », sans dépôt de document nécessaire.

- demande IMP et DGH pour les lycées → à venir.

- forfait mobilité durable : 200 euros, attestation sur l'honneur à déposer à l'établissement avant le 31 décembre.

- Ineat/exeat → voir dans le BSA

- frais de déplacement des AESH : demande avec attestation du N+1, l'administration reconnaît qu'elle pourrait améliorer ses modalités d'information concernant la procédure. Sera peut-être intégrée au vademecum AESH.

